Le hadith de Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée) au sujet de la description du Pèlerinage d'adieu du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut).

Ja'far ibn Muḥammad relate d'après son père, qui dit : « Nous vînmes voir Jâbir ibn 'Abdillah, qui s'enquérait des visiteurs, jusqu'à ce que vint mon tour. Je dis : " Je me nomme Muḥammad ibn 'Alî ibn Ḥusayn. " Il posa sa main sur ma tête, puis déboutonna le bouton supérieur puis l'inférieur et mis sa main sur ma poitrine, alors que je n'étais qu'un jeune enfant à cette époque. Il dit : " Sois le bienvenu, ô fils de mon frère ! Demande ce que tu veux ! " Je le questionnais, alors qu'il était aveugle, lorsque l'heure de la prière sonna. Il se leva enveloppé d'un tricot. A chaque fois qu'il le mettait sur son épaule, il retroussait son extrémité vers lui à cause de sa petitesse. Sa cape se trouvait à ses côtés sur un piquet. Il dirigea notre prière. Puis je lui dis : " Enseigne-moi le Pèlerinage du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ! " Il montra sa main, dont il replia neuf doigts et dit : " Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) est resté neuf ans sans faire le Pèlerinage puis, la dixième année, il informa les gens qu'il allait faire le Pèlerinage. Beaucoup de gens vinrent à Médine dans l'espoir de suivre et de copier le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). Nous partîmes avec lui et lorsque que nous arrivâmes à Dhul Ḥulayfah, Asmâ' bint 'Umays Muḥammad ibn Abû Bakr accoucha. Elle envoya une personne questionner le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) [afin de savoir] comment elle devait agir. Il répondit : " Fais les grandes ablutions, protège tes parties de l'écoulement de sang et mets-toi en état de sacralisation ! " Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) pria dans la mosquée puis monta et s'en alla sur sa chamelle Al-Qaṣwâ', jusqu'à ce qu'elle eut atteint Al-Baydâ'. J'observais alors des marcheurs et des cavaliers à perte de vue, devant lui, à sa droite, à sa gauche et derrière lui. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) était parmi nous alors que le Coran lui était révélé, et il connaissait sa signification. Il n'a point fait une chose sans que nous ayons fait de même. Il prononça à voix haute le témoignage de l'Unicité en disant : " Je réponds à ton appel, Ô Allah ! Je réponds à ton appel ! Je réponds à ton appel ! Tu n'as pas d'associés ! Toutes les louanges et tous les bienfaits te reviennent, ainsi que la Royauté. Tu n'as pas d'associé ! ". Les gens prononcèrent quant à eux, la formule d'unicité qu'ils avaient coutume de dire, sans que le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne dise quoi que ce soit. Quant à lui, il continua de prononcer sa formule. Jâbir dit : "Nous fîmes la sacralisation pour le Pèlerinage, car nous ne connaissions pas la 'Umrah". Lorsque nous arrivâmes à la Ka'bah avec lui, Il toucha le coin où se trouvait la pierre noire puis marcha rapidement trois tours et quatre tours à une allure ordinaire. Puis, il s'en alla vers le lieu où se trouvaient les empreintes d'Ibrahim (sur lui la paix) et récita : {(Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout)} [Coran : 2/125]. Il laissa le lieu où se trouvaient les empruntes entre lui et la qiblah et pria deux unités de prière. Puis mon père dit - et je ne crois pas qu'il ait évoqué autre que le

Messager d'Allah - : " Il récita dans les deux unités de prière : {(Dis : « Il est Allah, Unique...)} [Coran : 112] et {(Dis : « Ô vous les infidèles...)} [Coran : 109], puis il revint vers le coin de la pierre noire, qu'il toucha, puis sortit par la porte donnant sur le mont Aṣ-Ṣafâ. Lorsqu'il s'en approcha, il récita : {(Aṣ-Ṣafā et Al-Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah)} [Coran : 2/158)} et dit : "Je commence là où Allah a commencé ! ". Il commença par le mont Aṣ-Ṣafâ, qu'il escalada jusqu'à voir la Ka'bah. Il se mit en sa direction, proclama l'Unicité d'Allah, dit : "Allah est plus grand [que tout] ! " et : " Il n'est de divinité digne d'adoration excepté Allah, Seul, sans associé, à Lui la Seigneurie et les Louanges et Il est certes capable de toute chose. Il n'est de divinité digne d'adoration excepté Allah, Seul, Il a tenu Son engagement, Il a donné victoire à Son serviteur et mit en déroute les coalisés à Lui Seul !" Il répéta cela trois fois, en prenant soin d'invoquer entre chaque. Puis il descendit en direction du mont Al-Marwah et lorsqu'il atteint le creux de la vallée, il accéléra jusqu'à remonter, puis marcha normalement. Lorsqu'il arriva au mont Al-Marwah, il agit tout comme il fit au mont Aṣ-Ṣafâ. Il répéta ceci jusqu'à finir son dernier tour au mont Al-Marwah. Il dit alors : " Si je pouvais revenir dans le passé, je n'aurais pas apporté la bête de sacrifice avec moi et j'aurais converti mon Pèlerinage en 'Umrah. Celui d'entre vous qui n'a pas apporté sa bête de sacrifice, qu'il se désacralise et commue son Pèlerinage en 'Umrah". Surâqah ibn Mâlik ibn Jash'am se leva alors et dit : " Ô Messager d'Allah, cette pratique est-elle spécifique à cette année ou pour tout le temps ? " Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) entrecroisa ses doigts et répéta deux fois : " J'ai fait entrer la 'Umarah dans le Pèlerinage " et il dit : " Pour tout le temps ! " 'Alî arriva du Yémen avec les bêtes de sacrifice du Prophète (sur lui la paix et le salut) et vit Fâṭimah (qu'Allah l'agrée) en état de désacralisation, vêtue d'un habit coloré et avec du kohl dans les yeux. Il lui reprocha cela. Elle lui répondit : " Mon père m'a ordonné d'agir ainsi ! " Il dit : " 'Alî a dit alors qu'il était en Irak : "Je partis voir le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) me plaindre des agissements de Fâṭimah et afin de le questionner sur la véracité des propos qu'elle lui avait attribués. Je l'informais que je luis avais reproché ses agissements, ce à quoi il répondit : " Elle a dit vrai ! Elle a dit vrai ! Quel type de rite as-tu prononcé lors de ta sacralisation ? - Il dit : J'ai dit : Ô Allah, je choisis le rite choisi par Ton Messager. - Il dit : J'ai apporté mes bêtes de sacrifice, reste donc en état de sacralisation ! "Il dit : " 'Alî apporta avec lui du Yémen cent bêtes pour le Prophète (sur lui la paix et le salut)." Il dit : " Les gens se désacralisèrent et coupèrent leurs cheveux, excepté le Prophète (sur lui la paix et le salut) ainsi que tous ceux qui avaient apporté leur bête de sacrifice. Le jour où l'on fait les réserves d'eau (« Yawmu-t-tarwiyah »), les pèlerins partirent en direction de Minâ et se mirent en état de sacralisation pour le Pèlerinage. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) monta sa chamelle et pria à Minâ la prière du midi (« ṣalâtu-ẓ-ẓuhr »), du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-'aṣr »), du couchant (« ṣalâtu-l-maghrib »), du crépuscule (« ṣalâtu-l-'ishâ` ») et de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »). Il resta un peu de temps, jusqu'au lever du soleil, et ordonna qu'on lui prépare une tente faite de poils de chameaux à Namirah. Lorsqu'il se mit en route, les Quraysh étaient persuadés qu'il s'arrêterait au lieu sacré, comme ils faisaient à l'ère préislamique. Or, il poursuivit son chemin (sur lui la paix et le salut) jusqu'à 'Arafah. Il trouva la tente prête à Namirah et y demeura jusqu'à ce que le soleil descende son zénith. Il ordonna qu'on lui prépare sa chamelle Al-Qaṣwâ' et s'en alla jusqu'au creux de la vallée, où il prêcha les gens et dit : " Votre sang et vos biens sont interdits les uns aux autres, autant que votre jour-ci, votre

mois-ci et votre lieu ci sont interdits..." (والباقي للترجمة)
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce noble hadith indique clairement comment le Prophète (sur lui la paix et le salut) accomplit le Pèlerinage qui se déroula durant la dixième année de l'hégire. De plus, il avait accompli le Pèlerinage en mode combiné avec la 'Umrah car il avait apporté avec lui son offrande. Un petit nombre de Compagnons se sacralisèrent [d'une sacralisation] du même type [que celle du] Pèlerinage du Prophète (sur lui la paix et le salut) car ils avaient apporté avec eux leur offrande ; et parmi eux, il y avait 'Alî ibn abî Ṭâlib (qu'Allah l'agrée). L'imam An-Nawawî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son explication de l'authentique de Muslim : « Le hadith de Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée) est un hadith de haut rang qui englobe de nombreux profits et de précieuses règles importantes ; ce hadith a été rapporté par Muslim et Al-Bukhârî ne l'a pas rapporté dans son authentique, contrairement à Abu Dâwud qui rapporta la même version que Muslim. Al-Qâḍî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Les savants ont discuté amplement sur ce hadith et la jurisprudence qu'il comportait et ibn Al-Mundhir en a écrit un grand ouvrage où il a récolté plus d'une centaine de questions de jurisprudence et une cinquantaine de sujets ; et s'il avait approfondi ses recherches, il en aurait rédigé autant. »

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10622